

Le Maire

Chevreuse, le 25 mars 2026

Nos références :
CAR/GL-99877

A l'attention :
des membres du
Conseil
Municipal +
communication

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Pièces Jointes :
notes
explicatives de
synthèse
prescrites par
l'article L2121-12
du Code
Général des
Collectivités
Territoriales

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,
le mardi 31 mars 2026 à 19h00 heures,
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Désignations

2026-10 : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de différents organismes (collège, lycée, hôpital gériatrique, SIVOM, Siahvy, Siaep, PNR, mission locale)

2026-11 : Commissions municipales permanentes : fixation de leur nombre, de leurs intitulés, de leur composition ;

2026-12 : Désignation de leurs membres ;

Elections

2026-13 : Commission d'appel d'offre : élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

2026-14 : Commission de délégation de service public : élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

2026-15 : Fixation du nombre d'administrateurs composant le Centre Communal d'Action Sociale

2026-16 : Elections des membres du Conseil Municipal siégeant au Centre d'Action Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Administration

2026-17 : Fixation des indemnités des adjoints et des conseillers délégués ;

2026-18 : Délégation de compétences du Conseil Municipal consenties au Maire ;

Urbanisme

2026-19 : Convention « station trail » avec le Conseil Départemental des Yvelines



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

